N° 6726/2020-150

DEPARTEMENT DE LA LOZERE

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE LOZERE

OBJET :
Dotation de solidarité nationale aux collectivités touchées par des évènements climatiques ou géologiques Intempéries des 12 et 13 juin 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance Publique du 10 septembre 2020

Nombre de Conseillers Communautaires :
- en exercice : 28
- présents à la séance : 24

Date de l'envoi et de l'affichage de la convocation :
3 septembre 2020

Date de l'affichage à la porte de la Mairie du compte-rendu de la séance :
24 septembre 2020

Indiquer si le Conseil a décidé de se former en comité secret :
Non

L'an deux mille vingt, le dix du mois de septembre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Cœur de Lozère » s'est assemblé exceptionnellement à la Salle de la Biogue à Badaroux, sous la présidence de M. Laurent SUAU Président, en session ordinaire suivant convocations faites régulièrement.

Etaient présents : MM. Laurent SUAU Président, Francis BERGOGNE 1er Vice-Président, Claude MEISSONNIER 2ème Vice-Président, Didier COUDERC 3ème Vice-Président, Philippe MARTIN 4ème Vice-Président, MME Valérie VIGNAL-CHEMIN 5ème Vice-Présidente, M. Laurent TOIRON 6ème Vice-Président, MM. Jean-Luc ANTRAYGUE, Alain COMBES, David FOLCHER, Thierry JACQUES, Vincent MARTIN, Bruno PORTAL, Philippe POUGET, François ROBIN, Christian SAINT LEGER, Xavier SOUCHON, Benoit VALARIER, MMES Elizabeth MINET-TRENEULE, Régine PAILHAS, Stéphanie PASI, Patricia ROUSSON, Anne-Marie SOBLECHERO, Emmanuelle SOULIER Conseillers Communautaires.

Etaient représentées : MMES Régine BOURGADE 7ème Vice-Présidente, (Laurent SUAU), Françoise AMARGER-BRAJON (Elizabeth MINET-TRENEULE), Aurélie MAILLOLS (Patricia ROUSSON), Conseillers Communautaires.

Etait absent : M. Jean-François BERENGUEL Conseiller Communautaire.

Il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil, M. Vincent MARTIN ayant été désigné pour remplir ces fonctions, les a acceptées. M. Laurent SUAU Président a ouvert la séance.

Monsieur Laurent TOIRON 6ème Vice-Président expose :

Suite aux intempéries ayant touché le département de la Lozère les 12 et 13 juin 2020, et dans le cadre de la Dotation de solidarité nationale aux collectivités touchées par des évènements climatiques ou géologiques, notre collectivité est éligible à des financements au titre des opérations de remise en état.

Publié le 15 SEP. 2020
Le Président,

Communauté de Communes Place Charles de Gaulle 48002 MENDE Cedex Cœur de Lozère

Accusé de réception en préfecture
048-244800405-20200910-6726-2020-150-DE
Date de télétransmission : 14/09/2020
Date de réception préfecture : 14/09/2020

Ces opérations se décomposent comme suit :

Objet	Montant HT des opérations de remise en état
Gestion des Embâcles – Passe à poissons de la digue du pont Notre Dame à Mende	16 600,00 €
Gestion des Embâcles – Pont submersible de Gardès à Mende	2 100,00 €
Traitement des atterrissements de la rivière Lot dans la traversée de Mende	19 278,33 €
Effondrement de berge au droit du stade de Mirandol à Mende	23 123,41 €
Effondrement de berge au droit du parking et de la voie piétonne de l'avenue du Père Coudrin à Mende.	19 977,41 €

Il est proposé :

- **D'APPROUVER** les déclarations de dégâts et les opérations en découlant en vue de la demande de Dotation de solidarité nationale aux collectivités touchées par des évènements climatiques ou géologiques (DSEC) suite aux intempéries des 12 et 13 juin 2020
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces et à accomplir l'ensemble des démarches relatives à cette décision.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire **ADOPTE** les propositions du rapporteur.

Pour extrait conforme,
Mende, le
Le Président,
Laurent SUAU

11/09/2020

Accusé de réception en préfecture
048-244800405-20200910-6726-2020-150-DE
Date de télétransmission : 14/09/2020
Date de réception préfecture : 14/09/2020